BURKINA FASO

UNITE - PROGRES - JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 014/98/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ESPAGNE ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO POUR LE FINANCEMENT DE L'ELECTRIFICATION DE CHEFS LIEUX DE DEPARTEMENT PAR SYSTEMES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 04 mai 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de crédit pour le financement de l'électrification de chefs lieux de département au Burkina Faso par systèmes solaires photovoltaïques.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 04 mai 1998.

Le Secrétaire de séance

Fatoumata DIENDERE

Le Président

Xavier NIODOGO
CINQUIEME VICE-PRESIDENT